

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1293)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL38

présenté par

Mme Mazetier, rapporteure pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 3 BIS A

A l'alinéa 4, après le mot :

« individuel »

insérer les mots :

« d'identification ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.